



70^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations-Unies
Première Commission
2015

Déclaration de la délégation marocaine au titre du Groupe de questions 4 "Les mécanismes de désarmement "

M. Bouchaib Eloumni, Ministre plénipotentiaire,
Mission Permanente du Royaume du Maroc à New York

New York, 28 octobre 2015

Monsieur le Président,

1. La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non Alignés ainsi qu'au nom des Groupes africain et Arabe.
2. Le Maroc demeure profondément convaincu de la pertinence des mécanismes onusiens compétents en matière de désarmement et de sécurité internationale. La mise en place d'un monde exempt de armes nucléaires passe, impérativement, par l'efficacité de ces mécanismes, particulièrement la Conférence du désarmement. Cependant, l'efficacité renforcée de ces mécanismes reste tributaire de la volonté politique des Etats et le respect des obligations et des engagements pris.
3. Depuis sa création, la **Conférence du désarmement** a réussi à s'imposer en tant qu'unique forum de négociations multilatérales en matière de désarmement et une instance importante au sein de laquelle les Etats peuvent faire valoir leurs positions.
4. La léthargie dans laquelle s'est confinée la CD, depuis plus d'une décennie, contraste avec l'évolution de la situation internationale et les nouveaux défis sécuritaires qui confrontent le monde et compromet l'ultime objectif recherché, à savoir un désarmement général et complet.
5. Nous partageons le constat fait par le «Conseil consultatif pour les questions de désarmement» qui a précisé que les problèmes de la CD qui semblent tenir à des questions de forme étaient en réalité de nature politique.
6. Le Maroc exhorte la CD à adopter sans plus tarder un programme de travail qui lui permettrait de renouer avec son mandat et son rôle à savoir la négociation en matière de désarmement.

7. Notre délégation reste disposée à examiner, dans un esprit constructif, toute proposition ou initiative visant à donner un nouveau souffle aux mécanismes de désarmement et à relancer le processus de désarmement. Le Maroc demeure toutefois fermement attaché à l'intégrité et au mandat de la Conférence du Désarmement.
8. Dans le même ordre d'idée, la **Première Commission** est appelée à poursuivre les discussions sur les moyens à même de renforcer l'efficacité de son travail. Notre délégation qui a soumis plusieurs propositions, à cet égard, contribuera activement aux consultations informelles que vous avez l'intention de conduire au courant de la présente session.
9. Le Maroc regrette l'incapacité de la **Commission du désarmement** à se mettre d'accord sur des recommandations depuis 1999.
10. Les Etats Membres devront faire preuve de flexibilité et de volonté politique pour faciliter des accords au sein de la Commission. Nous devrions tous prendre avantage du mandat délibératif de la Commission pour examiner toutes les propositions en matière de désarmement. Aucune approche ou démarche ne devrait être exclue de l'examen car c'est cela, pour nous, l'esprit du mandat de la Commission.
11. Le Maroc, qui préside le Groupe de travail sur les «Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques» se félicite de l'esprit qui a régné lors de la première session et ne ménagera aucun effort pour faciliter un accord sur des recommandations avec le soutien et la coopération de tous les Etats Membres.

Monsieur le Président,

12. Le Maroc appelle au démarrage, dans les plus brefs délais, du Groupe de travail sur la Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Cette session spéciale devrait établir un diagnostic général des mécanismes onusiens en charge du désarmement, s'accorder sur des solutions aux problèmes systémiques de ces mécanismes et renforcer l'efficacité de leurs modes de fonctionnement.
13. La Session spéciale devrait également évaluer la mise en œuvre des priorités établies par la Session Spéciale de 1978 et renouveler et renforcer le consensus universel sur les questions de désarmement. Un consensus renouvelé en matière de désarmement devrait prendre en compte aussi bien les développements depuis 1978, y compris l'extension indéfinie du TNP permettre d'avancer d'une manière déterminée, la nécessité de renforcer et compléter les instruments existants et l'existence d'Etats possédant l'arme nucléaire et non soumis à aucune obligation juridique en matière de désarmement.

Je vous remercie.

★★★